

**Procès-verbal
de l'Assemblée générale de l'ASI – Section NE/JU
du 28 mars 2017 à 17h45
Campus Strate J, Delémont**

Ordre du jour

1. Ouverture et bienvenue
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 22 mars 2016*
4. Rapport annuel 2016* : compte-rendu/approbation
5. Présentation des activités 2016 et projets 2017
6. Comptes 2016*
7. Rapport des vérificatrices des comptes
8. Approbation des comptes
9. Budget 2017* : présentation/approbation
10. Démission :
10.01 : Démission d'une membre du comité
11. Elections
11.1 Election d'un-e vérificateur-trice des comptes (ou suppléant-e)
11.2 Election d'une membre du comité
12. Diverses informations

1. Ouverture et bienvenue

Isabelle Gindrat, Présidente de la section NE/JU ouvre l'AG et souhaite la bienvenue à Ginette Braillard-Jeannotat - membre d'honneur, Brigitte Neuhaus - responsable du département de la formation à l'ASI-CH et Sophie Ley - vice-présidente de l'ASI-CH venant du Valais. Les membres se présentent personnellement.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé. Le point 10 « démissions d'une membre du comité » est erroné, il s'agissait d'une démission de l'année dernière. Sinon OJ approuvé.

3. Approbation du procès-verbal de l'AG du 22 mars 2016 à Neuchâtel

Il n'est pas demandé de lecture du procès-verbal ; aucune remarque ni question ne sont apportées, il est approuvé à l'unanimité.

4. Rapport annuel 2016 : compte-rendu/approbation

Comme l'année précédente, le rapport annuel 2016 est en ligne sur le site de www.asi-neju.ch. Il a aussi été envoyé aux membres dont nous possédons l'adresse mail.

Ce rapport conséquent rend compte de l'activité et de la présence de la section à des endroits stratégiques de nos deux cantons.

Les objectifs de la section ont été respectés. Les dossiers concernant la CCT Santé 21 et ES prennent passablement de temps. Ils sont difficiles à défendre et il est compliqué de maintenir les acquis.

Malgré la décision du grand conseil (à majorité de droite) de supprimer la CCT Santé 21 pour en instaurer deux différentes, une pour le personnel soignant, l'autre pour le reste du personnel, la CCT 2017-2020 reste applicable. La CCT Santé 21 n'est pas si chère (conclusion du rapport IDEHAP). La droite trouve que le rapport IDEHAP n'est pas convainquant. Bien entendu, l'ASI va se positionner. Grégoire Rusterholz propose de faire un mail aux membres pour faire du lobby à droite. Heureusement, les employeurs soutiennent la CCT Santé 21, du moins oralement.

En outre, la visibilité de l'ASI a augmenté tout comme le nombre de membres.

Les activités dans le Jura doivent cependant être revues à la hausse.

Le rapport annuel 2016 est approuvé à l'unanimité.
--

5. **Présentation des activités 2016 et projets 2017 par la présidente et la secrétaire générale**

- Consolider les CCT
- Développer la formation continue, mise à niveau, contrat de prestations avec He-Arc
- Initiative populaire
- Développer le réseau des mandatés dans les commissions et enrichir le comité
- Développer les activités dans le Jura

6. **COMPTES 2016 : discussion**

Christelle commente les comptes. Le budget a été très bien respecté. Elle précise que le parc informatique a été sécurisé suite à un piratage. De plus, un fiduciaire gère les comptes de la section.

7. **Rapport des vérificatrices des comptes**

Grégoire Rusterholz a procédé à la vérification des comptes en date du 20 mars 2017 en présence de Monsieur Prasath Consalvey de G.C.I. Services SA à Neuchâtel.

La deuxième vérificatrice n'a pas pu s'y rendre.

Grégoire Rusterholz assure que les comptes ont été bien tenus. Christelle lit le rapport qui recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2016 de l'ASI-Section NE/JU.

8. **Approbation des comptes**

Les comptes sont approuvés à l'unanimité
--

9. **BUDGET 2017 : présentation – approbation**

Le budget est calculé sur la base de l'année 2016 avec quelques modifications notamment pour la formation. Le budget est approuvé à l'unanimité.

10. **Démission**

10.1 Pas de démission, il s'agissait de l'année dernière (Liliane Boeckle).

11. **Elections**

11.1 Election d'un-e vérificateur-trice des comptes (ou suppléant-e).

Brigitte Neuhaus et Nicolas Staicu seront les prochains vérificateurs de comptes. Grégoire Rusterholz est suppléant.

11.2 Election d'une membre du comité.

Danielle Fleury Vermot se présente et rejoint le comité de l'ASI. Employée de l'H-JU, elle serait contente de voir un autre membre du Jura rejoindre le comité.

L'ASI section NE/JU se compose de :

Présidente : Isabelle Gindrat
Secrétaire générale : Christelle Haussener
Secrétaire administrative : Carine Racine

Comptable : **Prasath Consalvey, Artemio Conseils, Service fiduciaire, Rue de la Serre 4, 2000 Neuchâtel**

Membres du comité : Danielle Fleury Vermot
Manon Mendez
Amandine Murgia
Christophe Sertori

12. Diverses informations

- Plateforme E-log présentée par Brigitte Neuhaus.

E-log montre l'importance de la formation tout au long de sa vie professionnelle. En fonction depuis une année (mars 2016) cette plateforme permet de récolter les données de formation/formation continue. Les membres reçoivent des points E-Log en rapport avec la formation suivie pour démontrer à l'employeur que les infirmier-ères continuent de se former. Les avantages sont nombreux et visible sur www.e-log.ch.

Une amélioration doit se faire au niveau des prestataires de formation.

- Initiative populaire « Pour des soins infirmiers forts »

Cette IP a été déposée en janvier 2017 suite à l'échec de l'initiative parlementaire Joder. Les conditions de travail deviennent de plus en plus difficiles et la profession n'attire plus assez les jeunes. De plus, les infirmières ne restent pas dans le métier, en cause : le salaire, les horaires et les inconvénients durant et après la formation. D'autre part, la sécurité des patients est menacée car il devient de plus en plus difficile de prendre le temps nécessaire pour effectuer des soins adéquats. De ce fait, il est nécessaire de sensibiliser la population www.pour-des-soins-infirmiers-forts.ch.

Il faut récolter 100'000 signatures en 18 mois ce qui amènera à une votation populaire. Pour signer cette initiative, il faut être majeur et avoir le droit de vote au niveau fédéral. De plus, uniquement les habitants d'une même commune politique peuvent signer sur la même fiche !

Un apéritif est servi à l'issue de l'assemblée générale.

ASI–Section NE/JU, le 30 mars 2017
Pour le PV : Carine Racine